

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/07/2026 - 11788 - 2009 B 00706 - 510 294 556 - A2E ALIMENTATION



REPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE

SOCIÉTÉS

16 JUL. 2026

DGFIP N° 2065 2023

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2022 Et clos le 31/12/2022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

PONTOISE

Régime simplifié d'imposition ☒Régime réel normal ☐

A IDENTIFICATION

A2E ALIMENTATION

Désignation, 0000 CTRE COMMERCIAL AMPERE
SIRET, 95190 GOUSSAINVILLE
Adresse de la société : 51029455600012

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

N° Téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées : ALIMENTATION GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf page 4)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

9 979

Déficit

Bénéfice imposable à 15% :

42 500

Résultats net de cession/concession/sous concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% :

PV à long terme imposables à 19% :

Autres PV imposables à 19% :

PV à long terme imposables à 0% :

PV exonérés (art. 238 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art 44 septies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐Zone de développement prioritaire Art 44 septuies ☐Entreprises nouvelles art 44 quater ☐Zones franches d'activités Art 44 quaterdecies ☐Zone de restructuration de la défense Art 44 terdecies ☐Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐Autres dispositifs ☐

Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré

PV exonérées relevant du taux à 15% :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art 244 quater W du CGI) (cocher la case)

D - IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% :

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33% :

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe

Nom et adresse de société tête de groupe

H - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé :

ECF : ☐ Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

CAB ARC FIDUCIAIRE
14 RUE ALFRED DE MUSSET

94450 LIMEIL BREVANNES FR Tél 09.53.33.60.18

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

Identité du déclarant :

Date : 1-07-2026

Lieu : Goussainville

Qualité et nom du signataire :

Mr OULAHZEN EL HOUSSEINE
GERANTCGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :

Désignation de l'entreprise **A2E ALIMENTATION**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même Payées par un établissement chargé du service des titres	(a)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2023

Désignation de l'entreprise **A2E ALIMENTATION**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

K – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		A2E ALIMENTATION		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		0000 CTRE COMMERCIAL AMPERE		95190 GOUSSAINVILLE					
Numéro SIRET *		51029455600012							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		31/12/2022			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	100 000	012		100 000		
		Autres *	014	4 704	016	4 704			
	Immobilisations corporelles *		028	63 769	030	53 354	10 415		
	Immobilisations financières * (1)		040	3 243	042		3 243		
	Total I (5)		044	171 717	048	58 058	113 658		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060	47 314	062		47 314		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 960	070		8 960		
		Autres * (3)	072	4 204	074		4 204		
	Valeurs mobilières de placement		080	500	082		500		
	Disponibilités		084	276 620	086		276 620		
	Charges constatées d'avance *		092	724	094		724		
	Total II		096	338 324	098		338 324		
	Total général (I + II)		110	510 041	112	58 058	451 982		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				4 000		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131						
	Report à nouveau		134				246 483		
	Résultat de l'exercice		136				43 609		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142				294 092		
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				84 059		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :		172	25 424			73 829		
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III		176				157 889		
Total général (I + II + III)		180				451 982			
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

Formulaire obligatoire (article 302 septies
Avis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2E ALIMENTATION

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	837 469		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214		
		Services		217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	837 469	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	635 924
	Variation de stock (marchandises)*						236	-3 578
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	42 144
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 864	244	4 276	
	Rémunérations du personnel*						250	94 538
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	7 975
	Dotations aux amortissements*						254	3 707
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	784 989	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	52 479	
Produits financiers (III)		280				294		
					Charges financières (V)			
					Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	8 870		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	43 609	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	43 609	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art 39 4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033 NOT SD)				324	8 870		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration art 239 septies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU TE (44 octies A)		987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEL (44 sexes A)		989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)		138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 du decies)	991	Investissements outre-mer		344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sodecies)	992	Zone de développement prior		993			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction Exceptionnelles :	- art 39 decies			655		
			art 39 decies A			643		
			art 39 decies B			645		
			art 39 decies C			647		
			art 39 decies D			648		
			Simulateur de conduite (art 39 decies E)			641		
art 39 decies F			990					
art 39 decies G			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	52 479	354
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	52 479	372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000				
	Autres	410	4 704	412		414		416	4 704				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 900	442		444		446	5 900				
	Installations générales agencements divers	450	41 483	452		454		456	41 483				
	Matériel de transport	460	6 800	462		464		466	6 800				
	Autres immobilisations corporelles	470	9 585	472		474		476	9 585				
Immobilisations financières		480	3 243	482		484		486	3 243				
TOTAL		490	171 717	492		494		496	171 717				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres Immobilisations incorporelles		500	4 704	502		504		506	4 704		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 422	532	477	534		536	5 900		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	30 596	542	2 099	544		546	32 695		
	Matériel de transport	550	6 800	552		554		556	6 800		
	Autres immobilisations corporelles	560	6 828	562	1 130	564		566	7 958		
TOTAL		570	54 351	572	3 707	574		576	58 058		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302. *Septies*
A des du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2E ALIMENTATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	53 695
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	45 734
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A2E ALIMENTATION	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022
Données en nombre de mois 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	8.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	837 469
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	837 469

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	3 578
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	3 578

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	652 528
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	5 235
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	657 763

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	183 283
------------------------------------	------------	----------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF.	117	183 283
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	837 469
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs).

S.A.R.L. A2E ALIMENTATION

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4 000 € Siège
social : Centre Commercial AMPERE
95190 GOUSSAINVILLE
R.C.S PONTOISE B 510 294 556

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à vingt heures, les associés de la Société, « A2E ALIMENTATION », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance

L'assemblée est présidée par Monsieur OULAHCEN El Houssaine, gérant associé, présent et acceptant titulaire de 170 parts sociales. Le président constate qu'est présent :

Monsieur OULAHCEN Abd, titulaire de 165 parts.

Monsieur OULAHCEN El Hassane, titulaire de 165 parts.

Que le total des parts présentes est de 500 parts.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2022
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 43 609 € de la façon suivante :

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 43 609 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

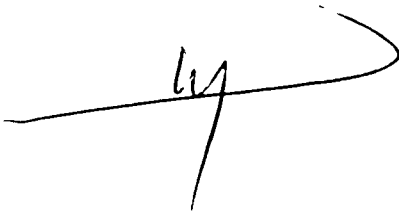
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

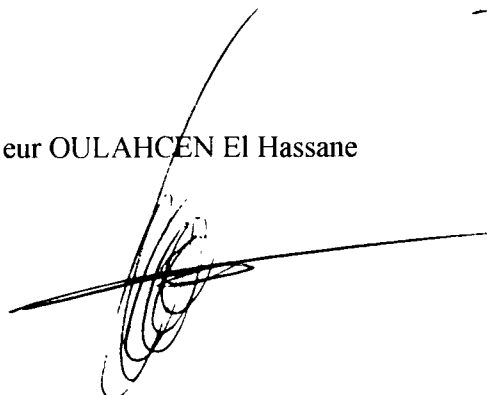
Monsieur OULAHZEN El Houssaine



Monsieur OULAHZEN Abd



Monsieur OULAHZEN El Hassane



SARL A2E ALIMENTATION

Société à responsabilité limitée au capital de 4000 €
Siège social Centre Commercial AMPERE
95190 GOUSSAINVILLE
R.C.S PONTOISE B 510 294 556

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions égales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 39 221 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T s'élève à 899 937 €

Le montant des salaires s'élève à 98 757 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 844 347 € soit un résultat d'exploitation de 55 589 € Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 39 221 €.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2024

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance

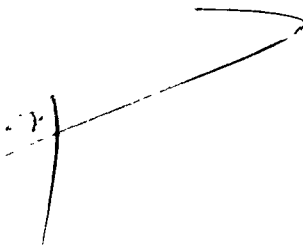
2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 39 221 €

- Dans le poste Report à Nouveau pour 39 221 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer

Le gérant *Dulac*



S.A.R.L. A2E ALIMENTATION

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4 000 €

Siège social : Centre Commercial AMPERE

95190 GOUSSAINVILLE

R.C.S NANTERRE 820 596 328

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions égales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 43 609 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T. s'élève à : 837 469 €

Le montant des salaires s'élève à 94 538 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 784 989 € soit un résultat d'exploitation bénéficiaire de 52 479 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 43 609 €.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 43 609 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 43 609 €.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant

